



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

La Ville d'Ajaccio a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'installation et l'exploitation d'un manège pour enfants , Place Miot boulevard Pascal Rossini, 20000 Ajaccio à compter du 01 Janvier 2026 au 31 décembre 2027.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal d'une durée de 2 ans durant lequel l'occupant installera et exploitera l'activité d'un manège pour enfants.

L'emprise totale de l'installation ne redevra pas excéder 22m².

La hauteur de l'installation ne redevra pas excéder 8 mètres.

La pose est la dépose du manège sera à la charge de l'occupant.

L'autorité municipale se réserve le droit d'annuler l'occupation en cas de nécessité impérieuse. Un délai d'information préalable de 48h sera garanti à l'occupant.

L'occupation donne lieu au paiement d'une redevance prévue par la **décision municipale n°25-0147** fixant le tarif défini comme suit :

Manège et jeux pour enfant de 0 à 50m² : 21,60 € par demi-journée

Au-delà de 50 m² : 1€ par m² supplémentaire et par demi-journée

Il sera délivré aux permissionnaires un arrêté d'occupation temporaire du domaine public fixant les dates, lieux et conditions de l'occupation.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).



AJACCIO

CITÀ D'AIACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'installation et exploitation d'un manège pour enfants peut manifester son intérêt par :

- un email adressé à : commerce@ville-ajaccio.fr ou
- un courrier adressé à :

Mairie d'Ajaccio
Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public – Ville d'Ajaccio
Immeuble Diamant II - Avenue du Dr Barthélémy Ramaroni - 20000 Ajaccio

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant :

1. Le formulaire dûment rempli de demande d'autorisation d'occupation du domaine public comprenant : **carte d'identité, kbis et attestation d'assurance ; contrôle technique du manège à jour ; attestation de vigilance URSSAF**
2. Une présentation du manège implanté sur le site ;
3. Une note permettant d'apprécier le parcours, l'expériences professionnels et la motivation du candidat ;
4. Un état ou une photo permettant d'apprécier la qualité des installations.

Si un candidat se manifeste et remet une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la commune analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date de publication : Le 17 décembre 2025.